



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 septembre à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

### **Étaient présents :**

**Membres élus :** M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, M Louis COSENTINO, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M Benjamin FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

**Personnel administratif :** M. Bruno SAMUEL et Mme Céline FAURE.

### **Absents excusés avec remise de pouvoir :**

M Jean FERNANDES qui avait donné pouvoir à M Frédéric GIRODET

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Mme Emilie MASSARDIER qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

M Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

### **Absents excusés :**

Néant

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

---

## **1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 15 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 15 juillet 2021.

## **2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT**

**Arrêté n°2021-106 :** portant souscription d'un contrat de prestations de services avec l'EURL La Croix des Rameaux, rue du Clos de la Source à STE SIGOLENE pour le marché relatif à la fourniture de repas à confectionner pour le service municipal de portage de repas à domicile aux personnes âgées et à livrer en liaison froide.

Prix des prestations : 7,59 € HT par repas (4,75 € HT pour le prix du repas et 2,84 € HT pour le portage).

**Arrêté n° 2021/116 :** Portant sur l'institution d'une régie de recettes, pour l'encaissement des repas du restaurant scolaire, auprès du service de la commune de Saint-Just-Malmont. Les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques, virements bancaires, cartes bancaires. Aucun fonds de caisse n'est mis à disposition du régisseur. Le régisseur verse auprès de la caisse du comptable régisseur assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois



**Arrêté n° 2021/119** : portant nomination de Madame Agnès CROS en tant que régisseur titulaire et de Madame Annick ROUCHON mandataire suppléant pour la régie de recettes des repas au restaurant scolaire municipal

**Arrêté n°2021-126** portant acte de sous-traitance proposé par la SAS Energeco (lot 12 chauffage gaz maison de santé) au bénéfice de SAS FOREZ Calo de Veauche pour un montant de 11 000,00 € HT pour prestations de califurage.

**Arrêté n°2021-127** portant acte de sous-traitance proposé par la SAS Energeco (lot 12 chauffage gaz maison de santé) au bénéfice de la Sarl SATEC 42 à St Etienne pour un montant de 14 000,00 € HT pour prestations d'électricité.

### **3) DELEGATION A M DENIS SALANON**

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Denis SALANON a été nommé, lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2021, conseiller municipal délégué chargé de la sécurité en remplacement de M Joël AUROUZE. Il doit être désigné, en sa qualité de conseiller municipal délégué, correspondant local défense en lien avec ses autorités civiles et militaires.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE MANDATER** pour toute la durée du mandat actuel, M Denis SALANON Conseiller Municipal délégué pour déposer plainte au nom de la commune auprès de la communauté de brigades de Gendarmerie de St Didier en Velay et Ste Sigolène en cas de dégradations sur les biens publics, d'incivilités, nuisances diverses, dépôts sauvages... , **DE NOMMER** M Denis SALANON en qualité de correspondant défense de la collectivité auprès des autorités civiles et militaires et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération aux autorités compétentes.

### **4) PROJET OUVERTURE MAISON FRANCE SERVICES ET AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une Maison France Services (MFS) ainsi que l'aménagement d'une Agence Postale Communale (APC) dans les locaux actuels du bureau de Poste dont la commune est propriétaire au 8, place Moulin Prugnat. L'Assemblée délibérante avait également approuvé la demande de labellisation France Services.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'aménagement des locaux qui s'établit ainsi :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Honoraires Maîtrise d'œuvre	4 600,00 €	Subvention DETR 2021	28 480,00 €
Travaux entreprises MFS	28 000,00 €	Subvention La Poste	12 000,00€
Travaux entreprises APC	18 000,00 €	Autofinancement	10 120,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 600,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 600,00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** :

**D'APPOUVER** la création d'une Maison France Services (MFS) sur la commune pour une mise en service à compter du 3 janvier 2022 ainsi que la création d'une Agence Postale Communale (APC) dans le cadre de l'aménagement de la Maison France Services, et le plan de financement correspondant,

**DE SOLLICITER** l'aide de la Poste au titre du fonds postal de péréquation pour cette opération, la labellisation France Services de la Maison France Services et des obligations qui s'y attachent, de l'Etat, après délibération, une subvention au titre de la DETR-DSIL 2021 ainsi qu'après labellisation, d'un financement de fonctionnement d'un montant de 30 000€

**DE SIGNER** la convention avec la Poste relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale » ainsi qu'un protocole de sortie de bail du bureau de la Poste à compter du 31/10/2021,

**DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer le recrutement des agents d'accueil de l'Agence Postale Communale ainsi qu'un agent d'accueil et d'accompagnement de la Maison France Services,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **5) JUGEMENT D'EXPROPRIATION AMENAGEMENT CARREFOUR RUE NATIONALE ET RUE DE FIRMINY**

Monsieur le Maire rappelle que le Juge de l'Expropriation du tribunal judiciaire du Puy en Velay a rendu un jugement en fixation d'indemnités en date du 3 septembre 2021 qui fixe :

- Pour les consorts TEYSSIER la somme totale de 83 130€ d'indemnités
- Pour les consorts BOUTE la somme totale de 136 979€ d'indemnités

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE PRENDRE ACTE** du jugement en fixation d'indemnités, rendu par le juge de l'expropriation en date du 03 septembre 2021, **DECIDE** de ne pas faire appel de la décision rendue, **DE PRENDRE ACTE** que les consorts BOUTE et TEYSSIER ne font également pas appel de ce jugement et **DE MANDATER** Monsieur Le Maire pour la mise en règlement des indemnités concernant les consorts BOUTE et TEYSSIER sur le compte de l'ASS C.A.R.P.A.P GCMF, Palais de Justice, Place du Breuil au Puy en Velay

## **6) APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX AMENAGEMENT PLACE DEGUILLAUME ET RECONSULTATION DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres lancé le 22 juillet 2021 pour l'aménagement de la place Marie-Louise DEGUILLAUME n'a fait l'objet d'aucune offre.

Le conseil municipal, **DECLARE** à l'unanimité le marché infructueux du fait de l'absence d'offre, **AUTORISE** une nouvelle consultation selon la procédure adaptée courant novembre 2021 et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

## **7) RESULTATS DE LA CONSULTATION TRAVAUX LOTISSEMENT COTE VIEILLE ET ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle que le marché dont il s'agit est composé en deux lots :

- Lot n°1 : réseaux humides (répartition entre la CCLS et le Syndicat des Eaux de la Semène
- Lot n°2 : aménagement de voirie (répartition entre la CCLS, le Syndicat des Eaux de la Semène et la Commune de Saint Just Malmont)

Dont le montant estimatif des travaux s'établit comme suit :

- - lot n°1 (réseaux humides) : 458 570.58 € HT
- - lot n°2 (aménagements de voirie) : 421 245.00 € HT.

Monsieur le Maire indique que la consultation selon la procédure adaptée a été lancée le lundi 26 juillet 2021. A l'issue de la consultation et suite à l'analyse technique et financière du maître d'œuvre, ce dernier a émis l'avis suivant :

L'offre émanant de la SAS MOULIN (Groupe ROGER MARTIN) - ZA Le Rousset, 43600 Les Villettes a été retenue pour un montant HT de 336 988.01 €. La répartition entre les Collectivités membres du groupement est la suivante :

	CCLS		CCLS	Syndicat des Eaux de la Semène	Commune Saint Just Malmont	Montant HT
	Réseaux		Réseaux	Réseau	Aménagements	
	Eaux Usées	Eaux Pluviales	Montant HT	Eau Potable	Voirie	
Lot n°2	43 156.57 € HT	10 895.39 € HT	54 051.96 € HT	16 221.21 € HT	266 714.84 HT	336 988.01 €

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'avis émis par la commission d'études des offres de prix en retenant pour le lot n°2 (aménagement voirie) la proposition de la SAS MOULIN pour un montant de 266 714,84 € pour la Commune de Saint Just Malmont et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

## **8) ACQUISITION TERRAINS RUE NATIONALE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la deuxième phase du parc paysager du Sambalou et après négociation, les consorts BRET sont d'accord pour vendre à la commune les terrains nécessaires, répartis en trois détachements :

- 1 000 m<sup>2</sup> au prix de 70 000 €, pour l'aménagement d'un lot d'habitation
- 4 100 m<sup>2</sup> au prix de 1 230 €, pour le projet de la deuxième phase du parc paysager du Sambalou
- 440 m<sup>2</sup> au prix de 30 800 €, pour l'aménagement des voies d'accès aux habitations

La commune s'engage à prendre en charge :

- Le raccordement au réseau d'assainissement
- La clôture entre le futur parc paysager et les parcelles restantes aux consorts BRET
- La réalisation d'une voie d'accès permettant d'effectuer un demi-tour
- La mise à disposition de matériaux de chantier
- La dénomination de la voie d'accès : impasse Germaine BRET

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et lui **DONNE POUVOIR** pour signer tous les documents nécessaires.

## **9) EXONERATION TAXES FONCIERES**

Monsieur Le Maire rappelle que l'exonération temporaire de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation a été réintroduite en totalité à l'occasion de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales prévues par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Les constructions à usage d'habitation achevées en 2020 sont donc exonérées de TFPB pendant 2 ans à compter du 01/01/2021, sans compensation versées aux collectivités. Depuis le 01/01/2021, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir d'assiette sur le FB et peuvent donc revenir sur l'exonération de 2 ans mise en place par la loi. Elles doivent, pour ce faire, délibérer avant le 1er octobre 2021 pour une application à compter du 01/01/2022 (logements achevés en 2021). Le bénéfice de cette exonération de 2 ans pour le contribuable reste, dans tous les cas, subordonnée au dépôt d'une déclaration dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux.

Monsieur le Maire indique que les communes de Loire Semène se sont mises d'accord en bureau communautaire pour appliquer le même taux d'exonération. Il propose de limiter l'exonération de 2 ans de la TFPB en faveur des

constructions nouvelles, additions de constructions, reconstruction et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40% de la base imposable.

Le conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité de limiter l'exonération de 2 ans de la TFPB en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable à compter du 01/01/2022, **INDIQUE** que cette exonération est valable pour tous les immeubles à usage d'habitation et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

## **10) ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur Le Maire informe que Madame le Comptable du Trésor a fait connaître qu'elle ne pouvait procéder à la totalité du recouvrement de titres émis sur plusieurs exercices se rapportant au restaurant scolaire, aux transports scolaires et à des produits divers dont elle demande en conséquence l'allocation en non-valeur des titres pour un montant de 530.25 €.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'irrecevabilité invoquée par Madame le Comptable du Trésor et se prononce favorablement sur l'allocation en non-valeur des titres, soit une perte de recettes de 530.25 € sur le budget communal.

## **11) TRANSPORTS SCOLAIRES**

Madame Christine BONNEFOY rappelle que la compétence des transports scolaires a été transférée du Département de la Haute-Loire à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et précise qu'un marché de service n° 205.02 avait été conclu en août 2015 pour une durée de 6 ans pour desservir le ramassage scolaire des élèves des écoles primaires de la commune et pour effectuer une approche des collégiens des Etablissements de St Didier en Velay du lieu-dit « La Roche » au lieu-dit « Lerbret » pour récupérer le transport Malmont-St Didier.

Afin d'éviter toute rupture dans la continuité du service public pour les élèves actuellement transportés, une prolongation du marché initial pour la rentrée 2021/2022 de 165 jours soit jusqu'au 12 février 2022 a été proposé, ce qui concerne 236 élèves inscrits à ce jour aux ramassages scolaires pour l'année 2021/2022

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°2 du service de transports scolaire n°205.02 ainsi que pour l'année scolaire 2021/2022 les transports scolaires de la ligne 34 Malmont-St Didier et St Just-St Didier et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires notamment la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le transport scolaire de l'année 2021/2022

## **12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAUX MAM**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été contacté par des assistantes maternelles de la commune pour 2 projets de création de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sur le territoire de la commune. Le premier s'inscrit proche de l'Ecole « Aux 4 vents » de Malmont afin de favoriser l'inscription de nouveaux élèves à l'école pour ne pas avoir de fermeture de classe dans les années futures. Le deuxième projet d'ouvrir une MAM sur le centre-bourg de St Just Malmont afin d'étoffer l'offre de service aux parents.

Afin de soutenir ces 2 projets il a été étudié la mise à disposition de locaux afin de permettre aux assistantes maternelles de créer une MAM et de soutenir ces initiatives.

Monsieur le Maire précise que ces projets ont été étudiés en collaboration avec les services de la PMI du Département de la Haute-Loire.

La MAM de Malmont occupera les salles à l'étage du bâtiment communal à côté de l'école, celle du centre bourg sera installée dans le cabinet médical occupé actuellement par le Docteur DURIEUX.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE LOUER** les 3 salles à l'étage du bâtiment communal à Malmont, sur la base d'un loyer mensuel de 450 € toutes charges comprises ainsi que le local médical situé rue Nationale sur la base d'un loyer mensuel de 300 € sans les charges, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer une convention avec l'Ensemble Paroissial de Saint Luc en Velay pour l'utilisation de la salle des seniors par la Paroisse de Malmont, ainsi que de faire réaliser dans les 2 locaux loués quelques travaux de mise aux normes et de signer les contrats de location.

### **13) EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION «LA CHAIZE»**

Monsieur le Maire expose le besoin d'une extension de réseau électrique Basse Tension par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire dans le cadre de la demande de permis de sollicitée par M. André MOINE au lieu-dit « les Gouttes ». La participation demandée est de 70 m à 10 € le mètre soit 700 €, qui pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'avant-projet d'extension Basse Tension au lieu-dit « les Gouttes », **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à : 700 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du syndicat Départemental.

### **14) CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de recours à la télétransmission des actes, des flux comptables permettant l'intégration de l'ensemble des documents par dématérialisation ainsi que la signature des conventions de mise en œuvre.

Le conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité de recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du programme ACTES ainsi qu'à la dématérialisation des flux comptables dans le cadre du programme HELIOS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et conventions y afférentes.

### **15) ORGANISATION SPECTACLES « LE JEAN MA MERE 3 » DES 12 ET 13 NOVEMBRE 2021 ET LES MIRABELLES KITCHEN » DU 11 DECEMBRE 2021**

Madame Odile PRADIER informe de l'organisation de deux spectacles à l'espace culturel « Le Cercle » :

- Les vendredi 12 et samedi 13 novembre 2021 avec 2 représentations du spectacle « le Jean Ma Mère 3 »
- Le samedi 11 décembre 2021 avec 1 représentation du spectacle « Les Mirabelles Kitchen »

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE PRENDRE** en charge la somme de 2500,00 € à régler à l'Association SALON MARENGO pour le premier spectacle ainsi que la somme de 1 582,50 € TTC à régler auprès de « Green Piste Records » pour le deuxième spectacle,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires et de mandater ces dépenses, **FIXE** le tarif d'entrée à ces spectacles au tarif D pour les adultes, et au tarif A pour les enfants de moins de 12 ans et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes ainsi qu'à la trésorerie de St Didier en Velay.

## **16) REGLEMENT TAXE FONCIERE 2021 SECTION BRUCHERES**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est en droit de procéder au règlement des taxes foncières de la section de Bruchères pour les raisons suivantes :

- Il n'existe pas de commission syndicale étant donné que le revenu cadastral de la section est inférieur au seuil de création d'une commission syndicale
- La section de Bruchères ne dispose d'aucun revenu
- Les habitants de la section de Bruchères n'ont jamais payé de taxes foncières

Le conseil municipal, **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer le règlement des taxes foncières sur les propriétés non bâties de la section de Bruchères pour l'année 2021.

## **17) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **Adjoint l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :**

Monsieur Alain MONDON indique que la commission s'est réunie le 16 septembre et 18 dossiers y ont été présentés. Une personne a été reçue en Mairie suite à un conflit de voisinage, un conciliateur sera contacté. Un contact a également été pris avec un entrepreneur qui souhaite développer et agrandir son activité.

### **Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies, Monsieur André MOLLE :**

Monsieur André MOLLE fait le point sur :

- Maison de santé, le retard de l'isolation extérieure ne gêne pas l'avancement du chantier
- Aménagement centre bourg : déconnection des réseaux pour les 3 maisons, le gaz sera fait le 11/10, démolition prévue fin octobre
- Gymnase G1 : la fuite d'eau a été identifiée et les 4 trappes de désenfumage ainsi que le système de déclenchement ont été installés.
- Espace culturel le Cercle : les modifications thermiques et phoniques sont terminées, la réception du lot chauffage est prévue le 24 septembre prochain.
- Sécurisation des écoles : les poses de visiophones, gâches électrique et alarmes anti-confinement ont eu lieu durant les vacances scolaires ainsi qu'une alarme incendie pour Malmont.
- Aménagement de la MAM à Malmont : les services techniques sont en charge des travaux d'électricité, plomberie et chauffage, les assistantes maternelles se chargent des peintures.
- Des commissions sécurité ont eu lieu pour : l'EHPAD, la salle des expositions, le restaurant scolaire et les locaux techniques pour lesquels un avis favorable à l'exploitation a été pris.

### **Adjoint à la voirie, réseaux, déneigement et numérotation, Monsieur Joseph BUGNAZET :**

Monsieur Joseph BUGNAZET indique que :

- Les communes sont libres de faire partie ou non du projet d'extension du Parc du Pilat, la prochaine réunion d'information aura lieu le fin octobre.
- Les services techniques sont très occupés par l'entretien des espaces verts et des cimetières (sans désherbant), la voirie avec les nids de poule, la station de Malmont, le curage des égouts ainsi que la pose et l'enlèvement des bennes à déchets verts.

**Adjointe aux finances et personnel communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN**

Monsieur le Maire fait part du compte rendu que Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN lui a donné.  
Les réunions du groupe de travail se poursuivent avec les thèmes : CET, règlement intérieur et bilan et perspectives du régime indemnitaire.

**Adjoint au sport et aux associations, Monsieur Jean FERNANDES :**

Monsieur le Maire fait part du compte rendu que Monsieur Jean FERNANDES lui a donné.  
Le 16 septembre la commission s'est réunie en présence des associations afin d'établir le planning des manifestations 2021/2022, elle se réunira à nouveau le 28 septembre pour l'organisation du Téléthon.

**Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :**

Madame Odile PRADIER fait le point sur :

- Le CCAS s'est réuni pour statuer sur 4 demandes d'aides
- Emmaüs a fini de vider la maison Ronat
- La Gendarmerie organise une réunion d'information le 6 octobre
- Début septembre, Madame Chavana a reçu un bouquet pour ses 100 ans, elle a été ravie de cette attention
- La collecte de la banque alimentaire aura lieu fin novembre, il y aura donc besoin de bénévoles
- Covid, la 3<sup>ème</sup> dose pour les plus de 80 ans est accessible dans les centres de vaccinations
- La fête patronale du 3 et 4 septembre s'est bien passée avec les vélos fleuris, une bonne météo et le feu d'artifice, le seul point négatif était la fermeture des manèges lors du défilé de vélos
- Le programme animation est fait jusqu'à fin décembre
- Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre
- L'ancien projecteur de cinéma est installé au Cercle
- La salle du Conseil accueille une exposition de tableaux

**Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, Madame Christine BONNEFOY :**

Madame Christine BONNEFOY indique que :

- Le nouveau logiciel cantine Amiciel est en place depuis la rentrée scolaire
- Les 2/3 des enfants scolarisés sur la commune mangent à la cantine
- Le transport scolaire fut un peu « brouillon » au départ, un ajustement a été fait
- Les journées de la sécurité routières auront lieu du 18 au 21 octobre et seront organisées par la Communauté de Communes Loire Semène

**Adjointe à la Communication et au Numérique, Madame Dominique COLOMB :**

Madame Dominique COLOMB fait le point sur :

- La lettre d'information n°5 sera distribuée du 4 au 8 octobre
- Illiwap compte 1146 abonnés et de nouvelles fonctionnalités sont à l'étude
- La mise à jour du site internet est en cours ainsi que le guide des professionnels
- Le Conseil d'administration de Musical's se tiendra le 7 octobre à la Séauve

**Conseiller Municipal Délégué à la sécurité et vidéoprotection, Monsieur Denis SALANON :**

Monsieur Denis SALANON remercie Monsieur Joël AUROUZE sur le passage de relais et la formation sécurité, vidéoprotection ainsi que les véhicules ventouses, il participera également à une formation sur la gestion pacifique des incivilités.



## **Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :**

Madame Pamela MARODON indique que :

- Les animations du CISPD sont prévues les 6 et 13 octobre pour le désherbage du cimetière, le 10 novembre pour les décorations de Noël
- La commission d'attractivité du centre bourg travaille sur un questionnaire qui sera diffusé fin septembre, un état des lieux du centre bourg a été fait avec Messieurs GIRODET et MASSARDIER, des contacts sont en place entre propriétaires de locaux vacants et porteurs de projet.

## **18) QUESTIONS DIVERSES**

- **Restaurant scolaire : marché relatif à l'approvisionnement en produits et denrées alimentaires, à la confection et à la fourniture de repas, sous mode service à table, sur site**

Monsieur le Maire rappelle que la révision de prix a pour objet de garantir l'équilibre économique du contrat souscrit entre la Commune et la SAS API RESTAURATION, titulaire du marché. La clause de révision constitue un engagement contractuel réciproque. La situation sanitaire liée à la Covid-19 a impacté l'évolution des indices INSEE rendant certains indices inexploitable. Cette situation se traduit par un déséquilibre du marché de prestations de services. Afin de ne pas remettre en cause l'équilibre économique du contrat, la SAS API RESTAURATION propose une formule de substitution basée sur des indices représentatifs de l'évolution des coûts réels. Ces circonstances imprévues obligent les parties à souscrire un avenant afin d'assurer la pérennité du contrat.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le principe de la révision des prix de + 1.21 % présentée par la SAS API RESTAURATION au 1er septembre 2021 ainsi que la souscription d'un avenant n°2 relatif au marché de prestations de services et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

### **Monsieur GIRODET, Maire :**

Monsieur GIRODET remercie Monsieur Joël AUROUZE pour la formation faite auprès de Monsieur Denis SALANON et fait le point sur :

- L'arrivée et la rencontre avec le nouveau directeur de l'OPAC avec qui il a été abordé
  - Les bâtiments de la rue du 8 mai avec la création d'ascenseurs pour deux d'entre eux, la destruction d'un bâtiment, la rénovation de bâtiments pour une mise aux normes
  - Le souhait émis par Monsieur le Maire, de prévoir la construction de pavillons de type accession sociale à la propriété en lieu et place du bâtiment détruit
  - Rue Saint Dominique avec le projet d'ascenseur et de balcons
- Les communes de la CCLS vont faire un courrier commun concernant le changement d'organisation de la brigade de gestion de l'évènement qui effectue des rondes en fonction des epicentres d'incivilités, ce qui engendre un problème d'organisation dans les interventions en termes de rapidité et d'efficacité ainsi qu'un fort manque de prévention
- Une importante étude sur l'attractivité par le biais de diagnostic est en cours concernant notamment les sens de circulation, la promotion des déplacements, la disposition de trottoirs normés, ce qui permettra d'avoir un regard neuf pour un meilleur développement
- La fête patronale a connu une très bonne affluence

**Il est 20H50, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.**

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Mélanie PICHON</b>	
<b>Odile PRADIER</b>		<b>Jean-Paul MASSARDIER</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Chrystelle BERTINELLI</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Benjamin FOULTIER</b>	
<b>Joseph BUGNAZET</b>		<b>Emilie MASSARDIER</b>	
<b>Dominique COLOMB</b>		<b>Denis SALANON</b>	
<b>Jean FERNANDES</b>		<b>Maryline MOUNIER</b>	
<b>Marie-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>David CHAUDIER</b>	
<b>André MOLLE</b>		<b>Jean FOURNEL</b>	
<b>Pamela MARODON</b>		<b>Christine GALAMBAUD</b>	
<b>Joël AUROUZE</b>		<b>Christophe PIOT</b>	
<b>Anne VINSON</b>		<b>Maguy FOULTIER</b>	
<b>Louis COSENTINO</b>		<b>Patrice FRANÇON</b>	
<b>Véronique MAURIN</b>			